

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 8-2022

du lundi 14 novembre 2022

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes :	52
-----------------------	----

Excusées :	16
------------	----

Retard :	3
----------	---

Absents :	1
-----------	---

Démissions :	-
--------------	---

Future admission :	-
--------------------	---

Total :	72
---------	----

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbaux des 15 et 20 septembre 2022

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections complémentaires

9. Préavis municipal N° 12-2022 concernant la Convention intercommunale relative à l'étude et à la réalisation de la galerie de Broye

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 12-2022,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter la Convention intercommunale relative à l'étude et à la réalisation de la galerie de Broye.

VOTE : C'est à l'unanimité moins 1 avis contraire et 2 abstentions que les conclusions du préavis no 12-2022 sont acceptées.

- 10. Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Olivier Pilet & Consorts « Projet immobilier aux chemins de Perréaz et des Fleurs »**
- 11. Motions, postulats, interpellations et projets.**
- 12. Questions et divers**
- 13. Contre-appel**

La séance est levée (heure) : 21h56